

CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

Renseignements d'identification

Adresse de l'installation : Rue Haut Vinars, 4 4820 Dison
 Type de locaux : Maison d'habitation
 Propriétaire, gestionnaire ou exploitant : [redacted] Demandeur : [redacted]
 GRD : Ores Resa Sibelga Fluvius Autre
 Resp. de l'exécution du travail : [redacted] n° TVA : [redacted]
 Code EAN : [redacted] Pas disponible

Type de contrôle : Suivant l'AR du 08/09/2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à BT et à TBT

<input type="checkbox"/> Chapitre 6.4. Conformité avant mise en usage	<input type="checkbox"/> Sous-section 6.4.7.2. Transportable, mobile, temporaire	<input type="checkbox"/> Sous-section 8.4.2. Vente habitation
<input type="checkbox"/> Chapitre 6.4. Installation photovoltaïque	<input type="checkbox"/> Sous-section 6.4.7.3. Modification ou Extension	<input type="checkbox"/> Section 8.2.1. Dérogations ancienne installation
<input type="checkbox"/> Chapitre 6.4. Installation batteries	<input type="checkbox"/> Chapitre 6.5. Visite de contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Section 8.2.2. Dérogations ancien RGIE
<input type="checkbox"/> Chapitre 6.4. Borne de recharge	<input checked="" type="checkbox"/> Section 8.4.1. Renforcement de puissance	

Données générales de l'installation électrique

N° métrologique : 17Tacc3 + 171acc3 N° compteur : 6126987 Index jour : 0565 Index nuit : /
 U_n : 2x230V 3x230V 1N400V 3N400V Protection générale du branchement - Existante : 30 A - Prévus : 50 A
 Colonne d'alimentation principale : 4 x 10 mm² Type : EXVR Différentiel général : 63 A / Δ 300 mA / type : A-B-AC
 Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 16 Type de prise de terre : Boucle piquets
 Compteur certificats verts : N° _____ Classe compteur vert/ MID : _____ Index : _____ kWh Puissance totale : _____ kWc
 Nombre d'onduleurs : _____ Type onduleur(s) : _____ Puissance AC maximale onduleur(s) : _____ kVA
 N° de série onduleur : _____ Nombre de panneaux photovoltaïques : _____

Description de l'installation : Voir schémas-plans annexes
 < 01/10/1981 ≥ 01/10/1981 ≥ 01/06/2020

Mesures et contrôles

Résistance de dispersion prise de terre : <u>29,3</u> Ω	Test du différentiel : <input checked="" type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> pas en ordre
Isolement général : <u>29,5</u> MΩ	Test de défaut : <input checked="" type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> pas en ordre
Test de continuité : <input checked="" type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> pas en ordre	Liaisons équipotentielles : <input checked="" type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> pas en ordre
Protection surintensité : <input checked="" type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> pas en ordre	État du matériel fixe : <input checked="" type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> pas en ordre
Protection à courant différentiel résiduel : <input checked="" type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> pas en ordre	Schémas / Plans : <input checked="" type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> pas en ordre

Résultats : Remarques (R) - Infractions (I)

O R - I : NEANT
 O R - O I : _____
 R - O I : Colonne d'alimentation principale à fixer selon spécifications du GRD
 R - O I : Poi d'électrification dans la cour
 O R - O I : _____

Le contrôle ne porte que sur les parties **visibles ET accessibles** de l'installation, d'autres infractions pourraient apparaître à la lecture des plans et schémas électriques.

Conclusion

L'installation électrique est **conforme** aux prescriptions du Livre 1.
 Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur 19 / 06 / 2027
 L'installation électrique n'est **pas conforme** aux prescriptions du Livre 1.
 Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le _____ / _____ / _____
 Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

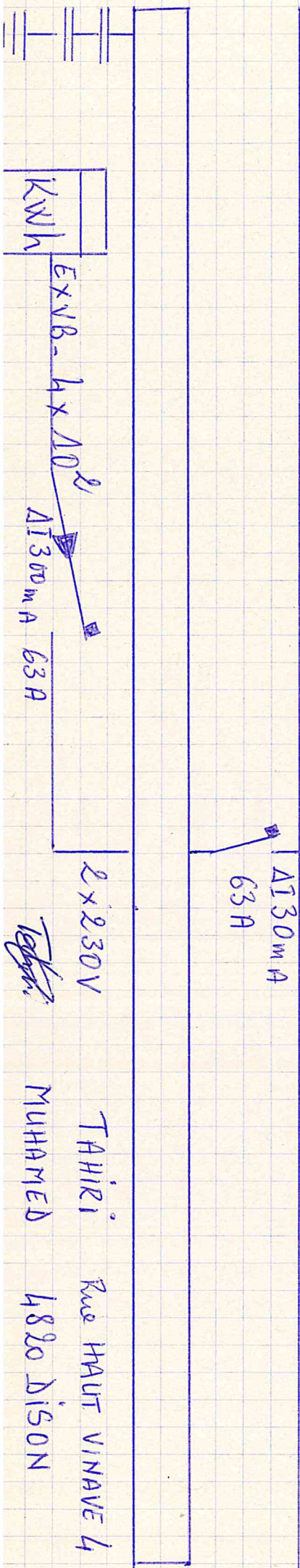
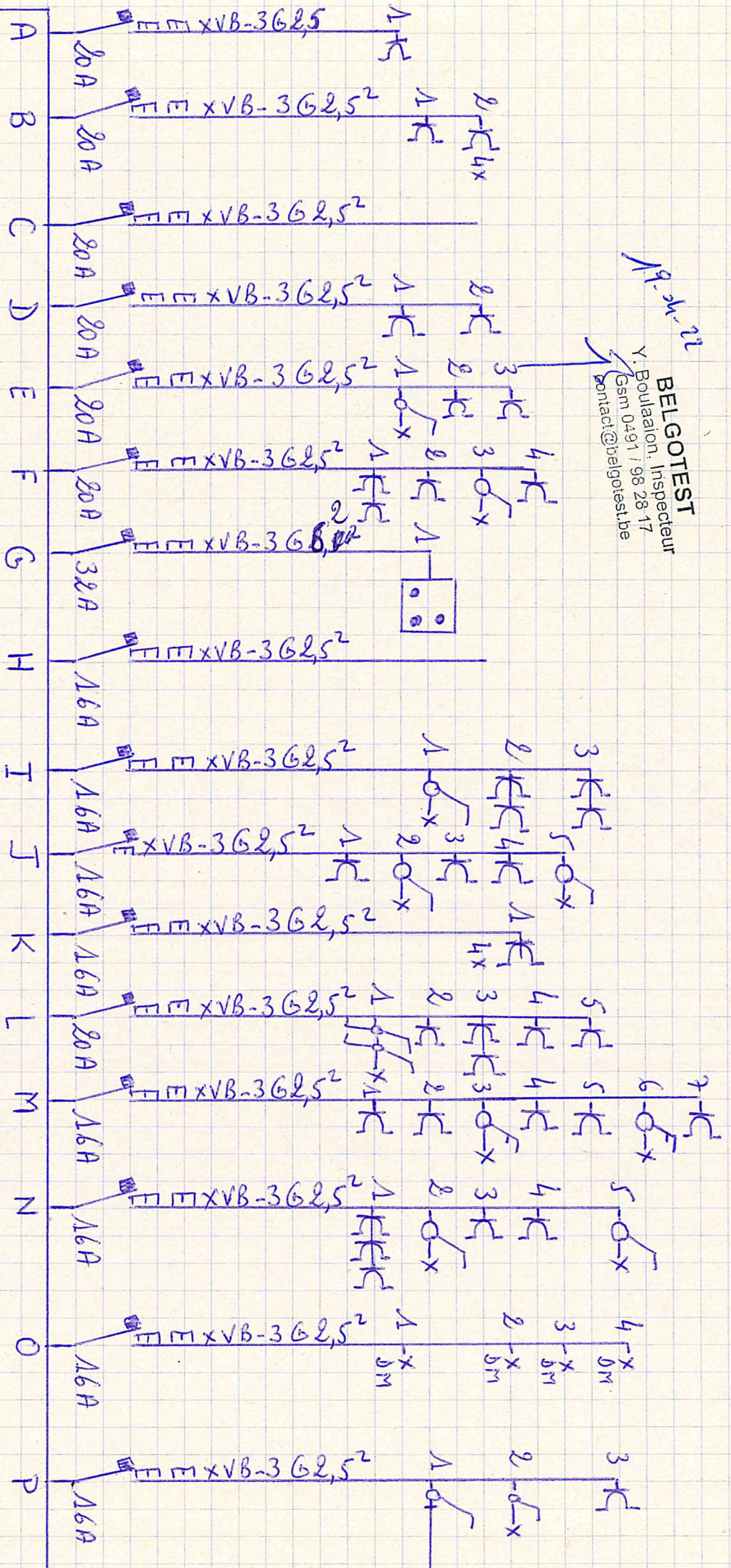
Nombre d'annexes : 5

<input checked="" type="checkbox"/> Schéma unifilaire	<input type="checkbox"/> Pour la direction technique	Visa GRD
<input checked="" type="checkbox"/> Plan de position	<input type="checkbox"/> _____	
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	

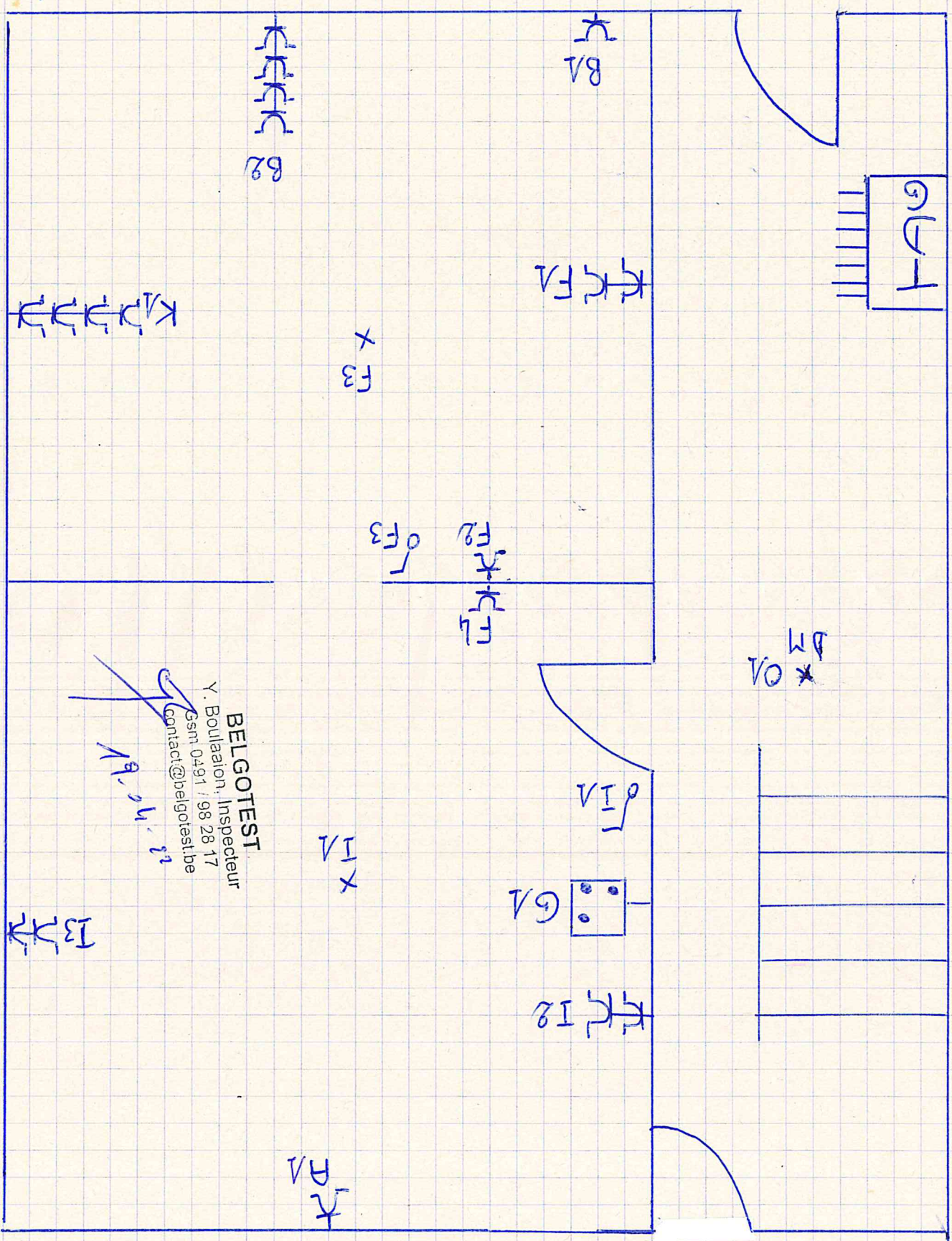
BELGOTEST
 Y. Boulaaion - Inspecteur
 Gsm 0491 98 28 17
 contact@belgotest.be

Conseils :
 a) Obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique;
 b) Obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenus dans l'installation électrique;
 c) Obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.
 d) Obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée la haute surveillance des installations électriques domestiques.

19.09.21
BELGOTEST
 Y. Boulaion, Inspecteur
 Gsm 0491 / 98 28 17
 contact@belgotest.be



Tahir!
MUHAMMED
Rue HAUT VINAVEL 4 (Rég de chauxsée)
4820 DISON



BELGOTEST
Y. Boulaaion, Inspecteur
Gsm: 0491 / 98 28 17
contact@belgotest.be
19.11.11

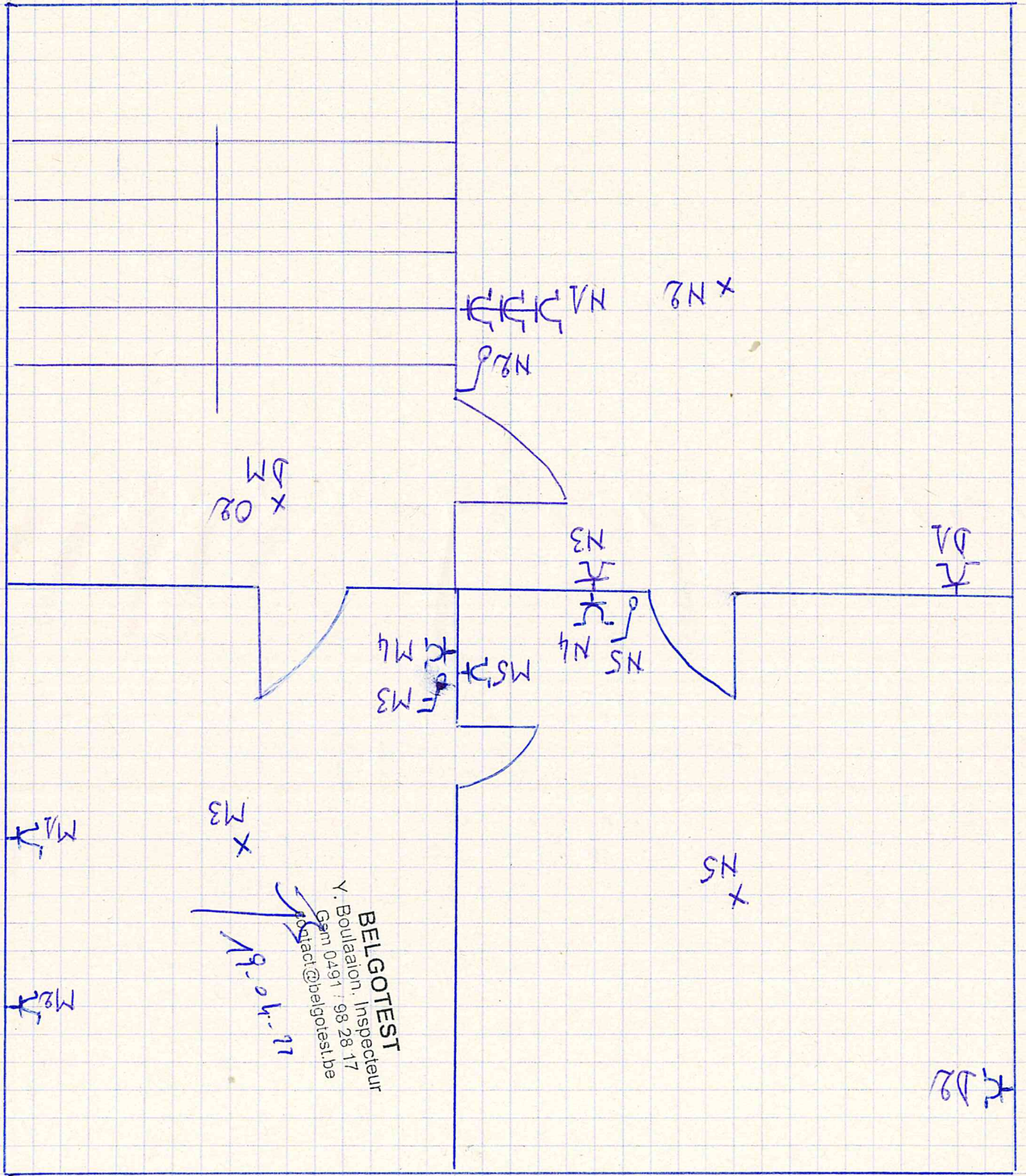
DM * OA

DM * OA

Signature

TAKIR!
MUHAMMED

Rue HAUT VINAVE 4 (Aérolage)
4 820 JISON



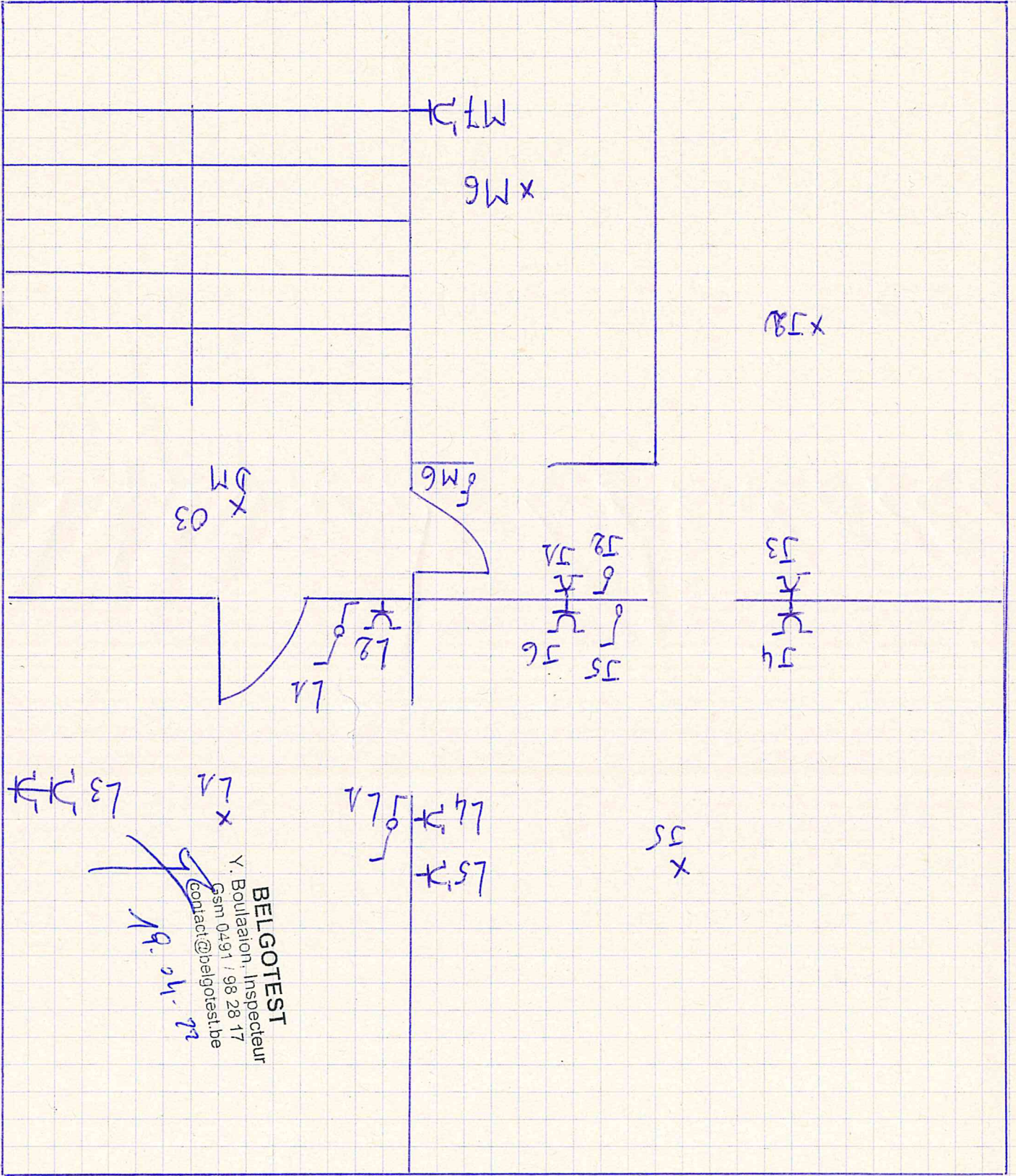
BELGOTEST
 Y. Boulaaion, Inspecteur
 Gem 0491 : 98 28 17
 Contact@belgotest.be
 19-04-11

Tahir

MUHAMMAD

TAHIR!

Rue HAUT VINAVE 4 (2^e étage)
4820 LISON



x M6
03

x M6

J5
J6
J7
J8
J9
J10

J3
J4
J5

x JB

M7

x M6

L1
L2
L3

L3
L4

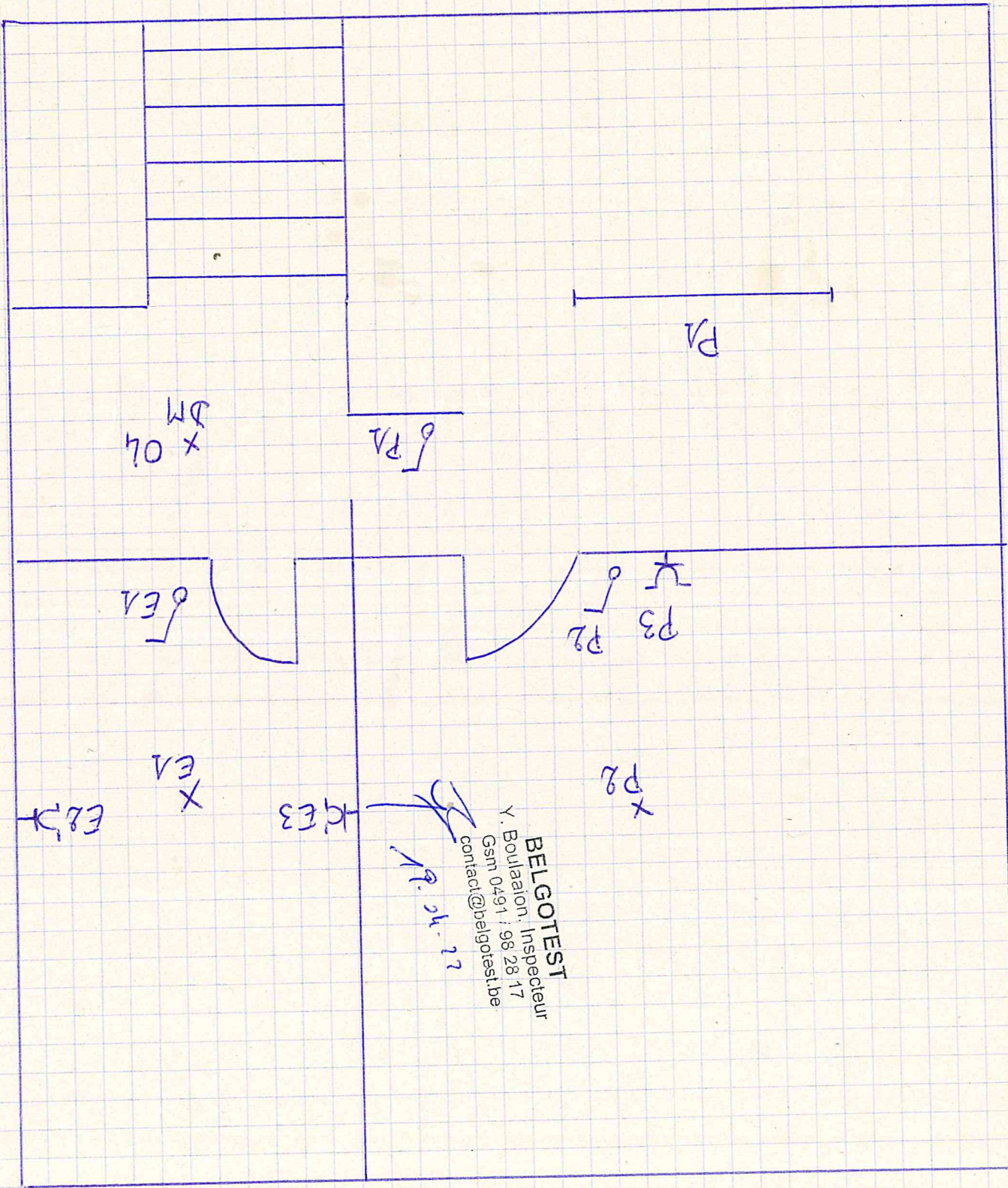
L4
L5

x J5

BELGOTEST
Y. Boulaizon, Inspecteur
Gsm 0491 / 98 28 17
contact@belgotest.be
19.04.22

[Handwritten signature]

TAHIRI MUHAMMED
Rue HAUT-VINAVE 4 (3^e étage)
4820 DISON



[Signature]
19.04.22
BELGOTEST
Y. Boulaaion, Inspecteur
Gsm 0491 98 28 17
contact@belgotest.be